

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Le six juillet deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt, se sont réunis en session ordinaire dans la salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

Présents : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, Mme Joëlle BERTRAND, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Marie-Line BONDU, Mme Magali THOMAS, Mme Magali TESSIER, Mme Laurence MONTE, M. Claude GANACHAUD, Mme Emilie DENIS, M. Samuel MORILLEAU, Mme Cécile GAREL, Mme Séverine GAINARD, M. Antoine BOIXEL, M. Michaël GOULIN, M. Samuel TATIBOUET, M. Nicolas GAUTREAU

Absents excusés : Daniel BUHOT-LAUNAY pouvoir à Philippe HIDROT, Liliane BATARD pouvoir à Laurence MONTE, Stéphane BARTHON pouvoir à Philippe HOUDAYER

Absente : Mme Laëtitia CHASSAIN

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Karl GRANDJOUAN est désigné, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance : l'approbation de la mise en révision du plan de zonage d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/06/2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

DE-2020-05-08 AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA COMMUNE DE ROUANS

Il y'a 6 ans, il a été proposé aux communes de PORT SAINT PERE et de ROUANS de réfléchir à un projet commun de parc éolien. Seule la commune de ROUANS a souhaité poursuivre le projet.

Une enquête publique est en cours depuis le 24 juin dernier et pour une période d'un mois ; en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une installation de 7 aérogénérateurs sur la commune de ROUANS. Le projet et la commune de ROUANS étant limitrophes avec PORT SAINT PERE, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer un avis sur ce projet.

Monsieur HOUDAYER présente aux élus, les grandes lignes du projet : caractéristiques techniques des éoliennes, implantation du site, respect des distances avec les habitations, photos d'insertion paysagère, risques accidentels...etc.

Monsieur HOUDAYER précise qu'il ne souhaite pas intervenir sur le bien ou mal fondé des éoliennes et invite chacun à consulter s'il le souhaite le dossier complet accessible sur le site de la préfecture de Loire Atlantique à la rubrique des installations classées/éolien ou à se rendre aux permanences du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

Après présentation du projet et discussion, les membres du Conseil Municipal, ONT RENDU leur avis :

8 voix POUR
8 voix CONTRE
6 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme
A PORT SAINT PERE, le 09/07/2020
Le Maire
Gaëtan LEAUTE

